

**Lettre d'informations – Avril 2023**  
**INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique**



INSTITUT  
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la Une !

**INSTITUT SCIENTIS** fête ses 7 ans et vous remercie pour votre confiance !



**Webinaires à venir**

**Jeudi 20 avril à 10h** [Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme aux exigences du Règlement n°1223/2009](#) (1h)

**Mardi 30 mai à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

**Jeudi 22 juin à 10h** [Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

**Jeudi 07 septembre à 10h** [Formulation des produits de maquillage](#) (1h)

**Mardi 17 octobre à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

**Prochaine formation en live**

**Jeudi 21 septembre 2023** [Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

### Derniers webinaires accessibles en replay

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Tests de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#) (1h)

Sans oublier ! Nos FAQ

[FAQ GRATUITE relative aux produits cosmétiques](#) (1h30 environ)\*

[FAQ GRATUITE relative aux produits biocides](#) (1h15 environ)\*

*\*Foire aux questions cosmétique et biocide, la réponse à toutes vos questions, un des deux replays au choix offert pour toute commande d'un webinaire.*

### Dernière formation accessible en replay

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (2h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) (3h30)

## Programme 2023 : [Webinaires](#) et [Formations](#)

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.*

*INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.*

## Règlementation

### Cosmétiques

#### [Décision d'exécution \(UE\) 2022/677](#)

Elle entrera en application le **29 avril 2023**. Il s'agit de la dernière version mise à jour du Glossaire des dénominations communes des ingrédients à utiliser dans l'étiquetage des produits cosmétiques (Article 33 du Règlement Cosmétique 1223/2009).

#### [SCCS/1650/23 Opinion préliminaire relative au Silver Zinc Zeolite](#)

INCI	Ammonium Silver Zinc Aluminium Silicate (ou) Silver zinc zeolite
CAS	130328-20-0
Annexe VI du Règlement CLP	Toxique pour la reproduction de catégorie 2
Règlement cosmétique n°1223/2009 <a href="#">Règlement n°2019/831</a> (Omnibus I)	Au départ conservateur, il est aujourd'hui listé à l'annexe II/1597 (substance interdite)

Lorsqu'il est utilisé à 1%, le CSSC considère que le Silver zinc zeolite contenant une teneur maximale en argent de 2,5 % est sûr dans les déodorants en spray et les fonds de teint.

Les commentaires sont ouverts jusqu'au 5 juin 2023.

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des*

*étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.*

## **Biocides - Mélanges dangereux**

[Règlement délégué \(UE\) 2023/707 de la commission du 19 décembre 2022 modifiant le règlement \(CE\) n°1272/2008 en ce qui concerne les classes de danger et les critères de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges](#)

Une nouvelle classification est mise en place pour les perturbateurs endocriniens, les substances ou mélanges persistants, bioaccumulables et toxiques (« PBT » et « vPvB ») et pour les substances ou mélanges Persistants, Mobiles et Toxiques (« PMT » et « vPvM »).

Les délais d'application de ces nouvelles classes de danger sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> mai 2025 pour les substances
- 1<sup>er</sup> mai 2026 pour les mélanges

[Règlement d'exécution \(UE\) 2023/680 de la commission du 23 mars 2023](#) approuvant le chlorure d'alkyl(C<sub>12-16</sub>)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C<sub>12</sub>-C<sub>16</sub>)] en tant que substance active destinée à être utilisée dans des produits biocides relevant du type de produits 1 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

## [Produits biocides-ECHA](#)

Une nouvelle page descriptive des produits biocides a été mise en ligne sur le site de l'ECHA.

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos étiquettes biocides et détergents.

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

## Toxicologie

### **Evaluations de la sécurité publiées par le CIR (Cosmetic Ingredient Review)**

[Safety Assessment of Prunus Amygdalus Dulcis \(Sweet Almond\) Meal Seed as Used in Cosmetics](#)

[Safety Assessment of Amphoacetates as Used in Cosmetics](#)

[Safety Assessment of Zanthoxylum piperitum-derived Ingredients as Used in Cosmetics](#)

[Safety Assessment of Yeast-derived ingredients as Used in Cosmetics](#)

[Safety Assessment of Diglycerin and Polyglycerin-3, -6, and -10 as Used in Cosmetics](#)

*Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...))-Assistance réglementaire et normative*

## Microbiologie

## Évaluation des propriétés de barrière antimicrobienne des emballages

Conformément aux exigences des normes [ISO 11607-1](#) et [-2](#), le système d'emballage primaire d'un produit cosmétique doit permettre la protection physique et le maintien de la stérilité jusqu'à l'utilisation du produit ainsi qu'au cours de son utilisation (ex : flacons airless).

Sont décrits des tests physiques et des références à des tests microbiologiques sont effectués.

Il est question de « **Barrière antimicrobienne** » qui est définie comme étant l'incapacité de la pénétration de microorganismes au niveau de l'emballage dans des conditions spécifiées.

2 types d'essai sont notamment concernés :

- Barrière par immersion
- Barrière par aérosol

### Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

### Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

*Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative*

## Formulation-R&D

### La recherche marine au service de l'industrie cosmétique

Malgré le nombre croissant de cosmétiques développés à partir de sources marines, seule une faible part de leur potentiel est actuellement exploitée. L'article "Sara Fonseca, Mariana Neves Amaral, Catarina Pinto Reis, Luísa Custódio, [Marine Natural Products as Innovative Cosmetic Ingredients](#), Marine drugs, 2023, 21(3), 170" présente une synthèse des différentes classes de produits naturels marins présentant un intérêt pour des applications cosmétiques, mais aussi les organismes dont ils sont issus.

Cet article met ainsi en évidence l'intérêt des composés marins à la fois en tant qu'ingrédients actifs et en tant qu'auxiliaires technologiques dans les produits cosmétiques (par exemple en tant qu'agent de texture ou permettant d'augmenter la viscosité).

En effet de nombreuses familles chimiques d'intérêt cosmétique peuvent être extraites du milieu marin tels que :

- Les acides aminés de type mycosporine (boucliers UV, action antioxydante)
- Les polysaccharides (forte rétention d'eau permettant une action hydratante ou gélifiante en fonction des composés)
- Les caroténoïdes (action antioxydante et photoprotectrice)
- Les acides gras (nutrition/réparation de la peau)
- ...

Une piste à exploiter en R&D !

***Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) - Création de formules innovantes et exclusives-Optimisation de formules existantes-Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations***

**Trois ans de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : des transformations à l'œuvre et à venir**

Il y a trois ans était votée la « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire », communément appelée Loi AGECE, nécessaire pour transformer notre économie linéaire qui consiste à « produire, consommer, jeter » en une économie circulaire, soucieuse de réemployer et recycler.

Un état des lieux est ici effectué, reprenant les 10 mesures de la loi « anti-gaspillage » déjà en application et les 10 autres à venir.

*Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri*

Formations & Webinaires (Règlementation-Formulation-Microbiologie-Virologie/Cosmétiques-Biocides-Détergents-Compléments alimentaires)

**Les formations 2023**

**Jeudi 21 septembre 2023** [Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

**Les webinaires 2023**

**Jeudi 20 avril à 10h** [Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

**Mardi 30 mai à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

**Jeudi 22 juin à 10h** [Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

**Jeudi 07 septembre à 10h** [Formulation des produits de maquillage](#) (1h)

**Mardi 17 octobre à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

**Les formations et webinaires accessibles en replay**

**Cosmétiques**

[Allégations – Réglementation & Tests](#) (3h30)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (2h)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[La réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h)

**Biocides-détergents-virologie**

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

### **Produits frontières**

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

### **Compléments alimentaires-Bougies parfumées**

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

### **Droit des marques**

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

## **Programme général 2023**

### **Webinaires et Formations**



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.*

## **FAQ du mois**

### **Cosmétiques**

**Quelles sont les annexes du Règlement cosmétiques (CE) n°1223/2009 permettant de vérifier la conformité réglementaire des substances introduites dans un produit cosmétique ?**

<b>Annexes</b>	
II	Liste des substances interdites dans les produits cosmétiques
III	Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues
IV	Liste des colorants que peuvent contenir les produits cosmétiques
V	Liste des agents conservateurs admis dans les produits cosmétiques
VI	Liste des filtres ultraviolets admis dans les produits cosmétiques

### **Pour en savoir plus :**

- **Formation jeudi 21 septembre 2023** [Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)
- **Webinaire jeudi 22 juin à 10h** [Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

## Biocides

### Quel est le nom du nouveau portail de déclaration des produits biocides ?

Le 10 janvier, **Simmbad est devenu BioCID** : inventaire des produits biocides du marché français.

### Qui doit déclarer les produits biocides ?

#### Qui est responsable de la déclaration des produits biocides ?

Le responsable de la 1<sup>ère</sup> mise à disposition sur le marché du produit sous sa forme finale doit déclarer le produit à l'inventaire sur BioCID.

→ Transaction avec transfert de propriété, que le destinataire soit le distributeur final ou non.

Le responsable de cette transaction est le responsable de la déclaration du produit dans BioCID.

<https://biocid-anses.fr/biocid#!>

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

## Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



*La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.*



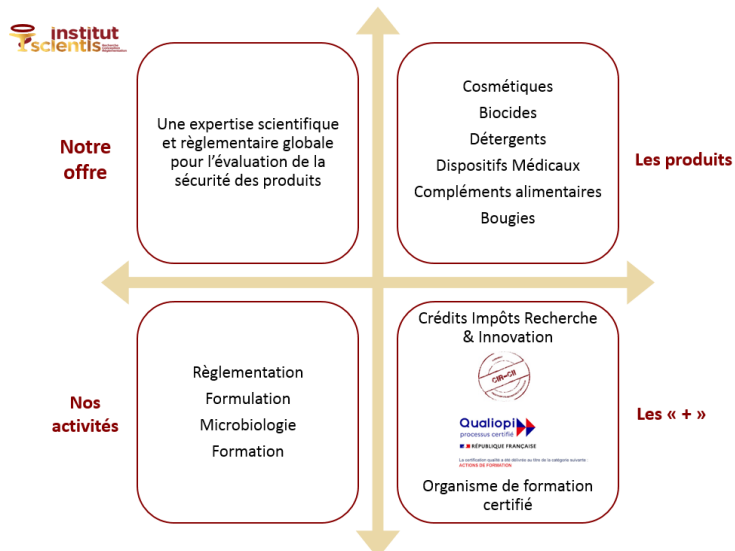
**INSTITUT SCIENTIS** est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

**INSTITUT SCIENTIS** est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) - [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr)

**[Brochure Institut Scientis](#)**



© 2023 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

#### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)

Site internet : [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

***Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.***